



**PRÉFET
DE LA HAUTE-SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Service eau-environnement
Cellule milieux naturels, forêt, chasse

Affaire suivie par Bruno ROY
Tél. : 04 50 33 78 12
Mél. : bruno.roy@haute-savoie.gouv.fr

Annecy, le **- 3 MAI 2024**

Le préfet de la Haute-Savoie
à

Madame, Monsieur la (le) maire,

Madame, Monsieur la (le) président(e) de
[établissement compétent pour le ScoT],

Mesdames, Messieurs les membres de la
sous-commission Incendie et Feux de Forêt

Objet : diffusion de la carte de sensibilité aux feux de forêt et de végétation.

PJ : Carte de sensibilité.

Pour faire suite à mon courrier du 20 octobre 2023, par lequel je portais à votre connaissance la carte nationale de sensibilité aux feux de forêt et de végétation et vous informais du travail en cours pour affiner cette carte au niveau départemental, je vous prie de bien vouloir trouver ci joint la carte départementale de sensibilité à l'échelle communale.

Bâtie en collaboration avec le SDIS et les acteurs forestiers départementaux, elle résulte du croisement des éléments suivants :

- sensibilité brute de la végétation
- topographie (exposition, altitude, relief)
- réserve utile en eau du sol
- indicateurs météorologiques
- interactions avec les activités humaines (bâtit, activités économiques et de loisir)

Cette cartographie traduit le niveau de sensibilité aux départs de feux sur une commune donnée. Toutefois le classement communal ne préjuge pas de situations locales pouvant présenter des niveaux de sensibilité plus élevés.

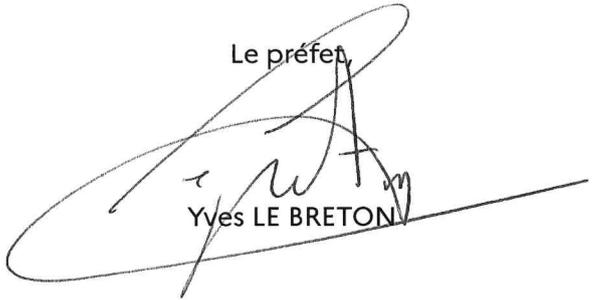
Dans un deuxième temps, cette carte à vocation à être croisée avec la cartographie des enjeux (zones à défendre) afin de générer la carte du risque feux de forêt et de végétation qui servira de base à l'élaboration du Plan Départemental de Prévention des Forêts Contre les Incendies (PDPFCI).

15 rue Henry Bordeaux
74998 ANNECY cedex 9
Tél. : 04 50 33 60 00
Mél. : ddt@haute-savoie.gouv.fr
www.haute-savoie.gouv.fr

Ce document, dont l'achèvement est prévu en 2025, fera l'objet d'une consultation des communes à travers des groupes de travail thématiques et permettra de fixer le niveau de priorité, les objectifs et le plan d'actions par secteur.

Je vous tiendrai informés de l'avancée de ce plan.

Le préfet,

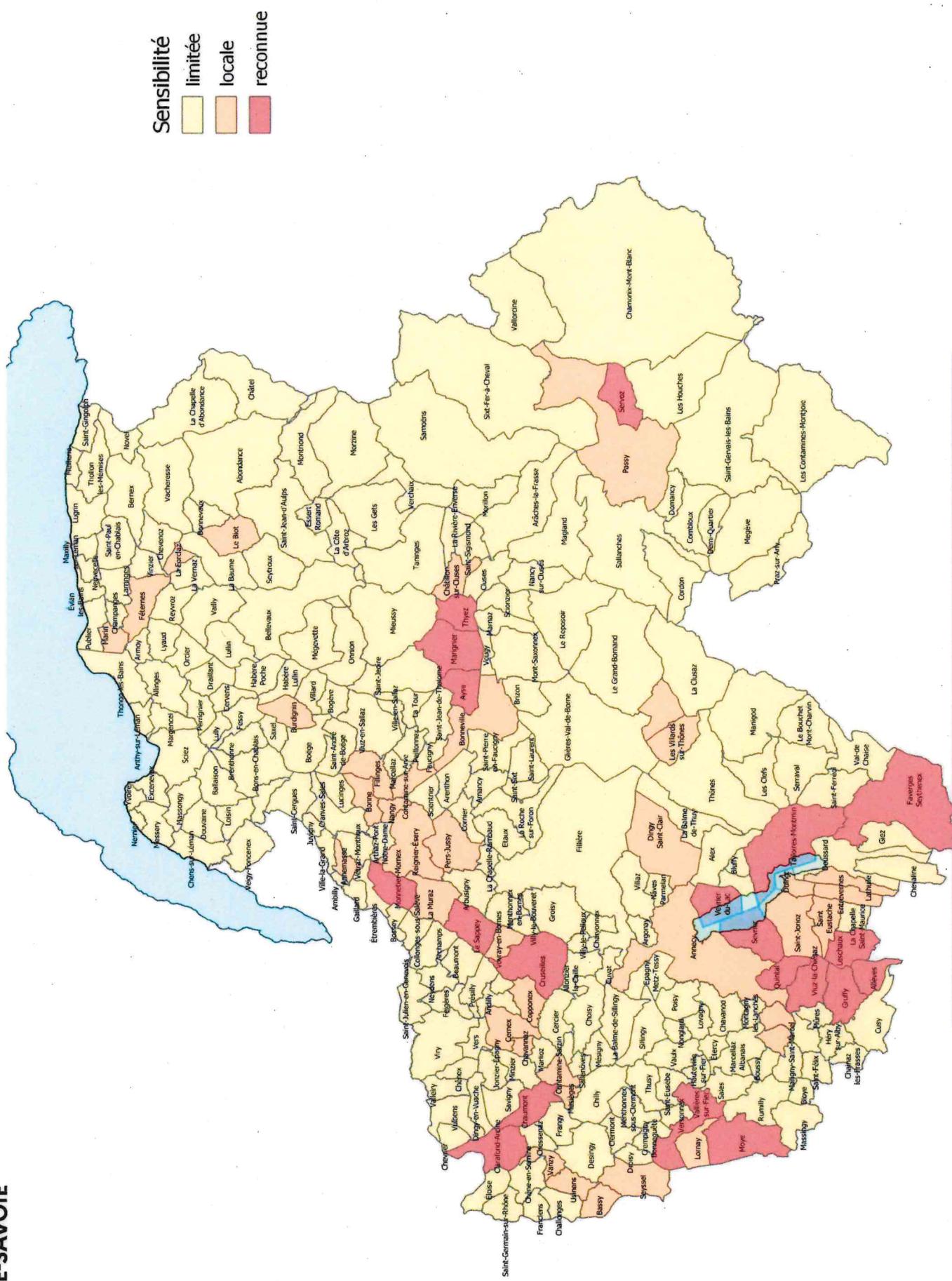


Yves LE BRETON

Copie :

- Monsieur le président du Conseil Départemental
- Mesdames, Messieurs les parlementaires
- SDIS
- Association des maires de la Haute-Savoie
- COFOR
- ONF
- CNPF
- UFP74

Carte de sensibilité aux feux de forêt et de végétation



Sensibilité

- limitée
- locale
- reconnue

